

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 78 (1927)
Heft: 11

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

peuplements de caractère jardiné et de provoquer ainsi le recrû naturel.

M. Lozeron mentionne le fait que ces forêts ont souffert fortement, il y a quelques années, de dégâts causés par les écureuils. Ceux-ci ont écorcé de nombreuses tiges du sous-bois. Ces dépréciations avaient atteint un degré tel qu'il avait fallu procéder à la destruction systématique du gracieux rongeur.

L'excursion prit fin dans le restaurant de la Grande Joux, où la ville de Neuchâtel eut l'amabilité d'offrir une collation. M. le syndic *Perrin* voulut bien souhaiter la bienvenue à ses invités, après quoi M. *Reuter*, conseiller municipal, successeur des anciens « maîtres des Joux », fit l'historique du développement de la belle propriété neuchâteloise. Au nom des participants, M. *Niggli*, inspecteur forestier d'arrondissement à Château-d'Oex, remercie nos aimables amphytrions et exprime au comité local leurs sentiments de reconnaissance.

C'est la fin. Vers midi et demi, les deux autocars étaient de retour à Neuchâtel et ce fut la dislocation, le seul moment désagréable dans nos réunions annuelles.

Nos amis et camarades neuchâtelois ont droit aux plus vifs éloges. Tous ceux qui, à un titre quelconque, magistrats, conseillers municipaux et forestiers, ont collaboré à la préparation du Congrès forestier de 1927, y ont mis tout leur cœur. Ils se sont ingéniés, pendant quatre jours, à rendre agréable le séjour de leurs camarades dans leur canton. Ils leur ont fait les honneurs de forêts qui comptent parmi les plus intéressantes au monde. Ils leur ont montré, en outre, quels beaux fruits peut produire la collaboration intelligente et suivie des techniciens forestiers et des autorités communales.

Les participants sont rentrés dans leurs foyers pleins d'admiration et de reconnaissance. La réunion de Neuchâtel restera pour beaucoup une leçon de choses du plus vif intérêt. Souhaitons qu'elle fasse sentir ses heureux effets dans les forêts du pays entier.

A messieurs les forestiers neuchâtelois, M. Biolley en tête, et à tout le comité d'organisation mille félicitations et un cordial merci.

H. Badoux.

COMMUNICATIONS.

Insectes ravageurs du bois à la limite supérieure de la forêt.

On admet assez généralement qu'à la limite supérieure de la forêt les insectes xylophages sont moins redoutables que dans les régions basse et moyenne.

C'est incontestable. Mais il serait erroné d'admettre que, dans ces hautes régions, les plantes dépérissantes sont à l'abri de tout danger de ce côté-là. Bien au contraire, ces ravageurs y pullulent parfois. Et

l'on est étonné souvent du grand nombre d'espèces vivant côte à côte sur la même plante.

Nous avons pu en faire la constatation, à différentes reprises, dans le Parc national de l'Engadine.

En voici un exemple. Notre Station de recherches a installé une placette d'essais à Stavelchod, non loin de l'Ofenberg, dans un peuplement serré du pin de montagne (*Pinus montana*), à l'altitude de 1930 m. A l'intérieur de celui-ci, une tige de faibles dimensions (diamètres 15 cm, hauteur 8 m) et dont le desséchement remontait à 1925, était littéralement criblée de trous et de couloirs d'insectes. Pas moins de huit espèces s'y étaient donné rendez-vous : une vraie ménagerie ! Ces espèces, faciles à reconnaître d'après la nature de leurs couloirs, étaient les suivantes :

5 scolytides, soit : l'hylésine piniperde (*Hylesinus piniperda* Gyll.); *Hylastes decumanus* Er., un bostryche; l'hylésine polygraphe (*Polygraphus polygraphus* Reitt.); le petit bostryche de l'arolle (*Pityogenes bistridentatus* Eichh.); le bostryche liseré (*Tomicus lineatus* Oliv.);

1 charançon : le pissode du pin (*Pissodes pini* L.), et enfin

1 longicorne : *Lamia sartor* Fabr.

Rien d'étonnant à ce que ce rassemblement d'insectes xylophages ait provoqué la venue d'un de leurs ennemis, vivant à leurs dépens. En effet, nous y avons trouvé aussi l'insecte parfait du *Clerus formicarius*, petit coléoptère qui fait grande consommation d'œufs, de larves et de chrysalides des divers scolytides indiqués ci-dessus.

H. B.

CHRONIQUE.

Cantons.

Neuchâtel. *Nomination.* En remplacement de M. Edouard Lozeron, nommé inspecteur cantonal des forêts, le Conseil d'Etat a désigné, dans sa séance du 16 septembre, en qualité d'inspecteur du 6^{me} arrondissement forestier, M. *Jean-Louis Nagel*, actuellement expert forestier à Cortaillod (Neuchâtel).

— *Le peuplier carolin.* La direction de la Fabrique suisse d'allumettes à Fleurier a communiqué au récent Congrès de la Société forestière suisse à Neuchâtel la note suivante : „Il serait peut-être bon de signaler à nos inspecteurs que le peuplier carolin n'est pas cultivé en suffisance dans le pays pour nous permettre de faire face à nos besoins, de sorte que les fabriques d'allumettes sont dans l'obligation d'importer chaque année environ 3000 m³ de cette essence. Il serait désirable que le peuplier soit planté et cultivé en plus grande quantité afin que notre industrie puisse progressivement se libérer de cette dépendance de l'étranger.“